



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

exécution du budget

Question écrite n° 28299

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur le récent rapport de la Cour des comptes relatif aux « résultats et la gestion budgétaire de l'État ». La Cour des comptes préconise de « poursuivre l'effort de suivi des moyens attribués aux agences régionales de santé (ARS), notamment en matière d'effectifs et d'emplois ». Elle lui demande si le Gouvernement entend répondre à cette préconisation, et de quelle manière le cas échéant.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a pris connaissance avec grand intérêt de cette recommandation du rapport de la Cour des comptes sur les résultats et la gestion budgétaire de l'État pour l'année 2012 et rejoint l'analyse de la Cour sur la nécessité de poursuivre l'effort de suivi des moyens attribués aux agences régionales de santé (ARS), notamment en matière d'effectifs et d'emplois. Le dialogue de gestion entre la direction du budget et le ministère de tutelle a déjà été renforcé en 2012, avec la mise en place d'outils de suivi des effectifs de l'État et de la masse salariale des agences régionales de santé. L'année 2013 a permis de consolider ces données en y intégrant notamment les effectifs financés par l'assurance maladie. La mise en place d'un suivi infra-annuel concerté des ARS est ainsi un objectif important des tutelles.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28299

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Budget

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5674

Réponse publiée au JO le : [25 mars 2014](#), page 2794